

Lecture critique de l'ouvrage de Chloé Maurel,
Histoire de l'UNESCO, les trente premières années. 1945-1974,
par Meryll David-Ismayil*

L'ouvrage de Chloé Maurel intitulé *Histoire de l'UNESCO, les trente premières années. 1945-1974*, publié chez L'Harmattan en 2010, est une reprise en très grande partie de l'imposante thèse de doctorat de 1047 pages (interligne simple, sans les annexes qui sont regroupées au sein d'un quatrième tome), qu'a soutenue l'auteure en 2006 à Paris 1. On y retrouve notamment presque à l'identique ces deux premiers chapitres (« Des conceptions changeantes au fil des dirigeants » et « L'omniprésence de tensions politiques ») qui composent à eux seuls, plus de la moitié de l'ouvrage dans son ensemble (160 pages sur 299). Bien sûr, du fait des contraintes éditoriales, si minimes soient-elles chez L'Harmattan, Chloé Maurel a été obligée de procéder à une sélection dans la masse d'exemples et d'anecdotes donnés dans son travail de thèse, ce qui pouvait se matérialiser dans celle-ci par la succession de plus de trente-cinq pages sans le moindre sous-titre ou aération¹.

Les quatre autres chapitres de l'ouvrage (chapitre 3 : de graves problèmes de fonctionnement institutionnel et administratif ; chapitre 4 : la promotion de valeurs spécifiques ; chapitre 5 : entre universalisme et préservation des identités culturelles ; chapitre 6 : l'essor de l'action opérationnelle), présents également dans la thèse, abordent des aspects fondamentaux de l'institution ; on regrette cependant que l'auteure n'ait pas justifié le choix de ces différents programmes. L'introduction d'à peine trois pages ne

* Doctorante en sciences politiques à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne, membre du Centre Européen de Sociologie et de Science Politique (CESSP), je termine une thèse effectuée sous la direction du Professeur Michel Dobry, qui porte sur le processus de professionnalisation des fonctionnaires internationaux, avec comme terrain l'UNESCO. A travers ce phénomène qui participe de l'institutionnalisation de la fonction publique internationale, c'est l'autonomie des organisations internationales qui est interrogée.

¹ Voir par exemple la sous-partie sur les « conflits de compétence avec les autres agences spécialisées », pages 364 sq. dans sa thèse. Pour alléger la présentation, on n'indiquera par la suite que « thèse » ou « livre », les deux portant le même titre, sans les références exactes, pour préciser de quel travail de Chloé Maurel est issue la citation.

donne en effet aucune explication quant aux critères de sélection des programmes étudiés, ce qui était d'autant plus important que Chloé Maurel « a décidé d'aborder l'ensemble des thèmes et modalités d'action de l'Unesco, de prendre pour cadre géographique l'ensemble des États membres de l'organisation, et de sélectionner comme cadre chronologique une période relativement longue. »²

Cette « approche globale, aussi bien sur le plan thématique que spatial et temporel »³ donne une première idée de l'ambition (démessurée ?) de l'auteure. La « problématique » en donne une seconde. Un des « objectifs » de ce livre est en effet « d'évaluer avec objectivité les résultats obtenus par l'Unesco. »⁴ Malheureusement, comme dans sa thèse, l'auteure ne précise nulle part les critères retenus pour « évaluer avec objectivité les résultats obtenus par l'Unesco ». On note tout de même un certain progrès par rapport au travail de thèse, dans le sens où Chloé Maurel n'utilise pas dans son livre la notion d'« efficacité » qu'elle ne définissait à aucun moment dans sa thèse ; la « problématique » de celle-ci n'était pas moins que de savoir « quelle a été l'efficacité de l'Unesco pendant ses trente premières années »⁵...

Trois cents pages plus loin, dans son ouvrage, elle reconnaît d'ailleurs que « le résultat de ces efforts apparaît en fait difficile à saisir de manière tangible »⁶, ce qui ne l'empêche pas cependant de se prononcer : « au total, les résultats de l'action de l'Unesco sur ses trente premières années ont été décevants par rapport aux ambitions formulées et aux moyens financiers déployés. »⁷ A noter qu'elle avait déjà utilisé une formule analogue dans la conclusion de sa thèse de doctorat⁸ et que dans son article de 2009, intitulé « L'UNESCO aujourd'hui », elle parle tout bonnement de l'« échec » de l'UNESCO⁹.

² Livre, p. 12.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*, p. 11.

⁵ Thèse, p. 23.

⁶ Livre, p. 295.

⁷ *Ibid.*

⁸ « En fait les actions de l'Unesco sont tellement diverses qu'il apparaît presque impossible de prononcer un jugement global sous peine de déformer la réalité, qui est si complexe. Cependant, s'il faut le faire, et quitte peut-être à schématiser, il semble que, au regard de l'immense somme d'argent, de temps, d'énergie, consacrée à ces actions, le bilan soit sinon négatif, du moins plutôt décevant, au mieux bien modeste. » thèse, pp.1043- 1044.

⁹ Cet article a pour but, selon son auteure, « de dresser le bilan des réalisations de l'organisation » afin de « pouvoir porter un jugement objectif sur l'état de l'Unesco aujourd'hui ». Vaste et très ambitieux programme décliné en quatorze pages seulement... « L'UNESCO aujourd'hui », *Vingtième siècle*, No 102, 2009, pp. 131-144.

« *L'UNESCO aujourd'hui* »

Dans sa thèse déjà, Maurel n'hésitait pas à s'aventurer au-delà de 1974, affirmant dans sa conclusion et dans d'autres parties, que « l'analyse des trente premières années de l'organisation permet d'aboutir à des conclusions encore valables aujourd'hui »¹⁰, sans qu'elle ne précise pour autant sur quoi elle se base pour avancer cela. On retrouve également cette tendance dans son livre lorsqu'elle évoque par exemple le mandat du Directeur général japonais Koïchiro Matsuura (1999-2009), qu'elle qualifie de « très dévoué aux intérêts des Etats-Unis » et qui « a poursuivi un processus de véritable subordination de l'Unesco aux intérêts privés »¹¹. C'est cependant sur la personne d'Amadou Mahtar M'Bow, premier africain à diriger une institution internationale de cette importance, que se focalisent les critiques de Maurel, critiques qui ne reposent que sur des témoignages. Alors même que la période où M'Bow est à la tête de l'organisation (1974-1987), ne fait pas partie du cadre temporel de sa recherche, elle lui consacre pourtant un « épilogue » dans lequel elle affirme entre autres que :

- « M'Bow a déçu au cours de son second mandat, par la radicalisation de ses conceptions vers le communautarisme et par son goût croissant pour le pouvoir. »¹² Trois entretiens avec des anciens fonctionnaires de l'UNESCO lui permettent d'affirmer cela.

- « On observe en outre une évolution dans le personnel après 1974, de profil nettement moins intellectuel que par le passé. »¹³ Sa référence se compose cette fois d'un seul entretien ; et alors qu'elle ne fait que citer un témoignage, on note qu'elle écrit « on observe » comme si elle avait procédé elle-même à une « observation ».

- « De vifs débats se développent ainsi durant les deux mandats de M'Bow au sujet de l'orientation multiculturaliste de l'Unesco, soumettant l'organisation à des polémiques importantes. Cela contribue à un vif sentiment de désillusion chez le personnel. »¹⁴ Il n'y a cette fois aucune référence pour étayer cette affirmation.

Et il n'y a pas que dans cet « épilogue », réduit heureusement à deux pages dans son ouvrage, que Maurel énonce ce qui est parfois des contre-vérités, comme cette « grève de

¹⁰ Thèse, pp. 1044-1045.

¹¹ Livre, p. 299.

¹² Thèse, p. 166.

¹³ *Ibid.*

¹⁴ *Ibid.*, p. 168.

la faim »¹⁵ qui aurait été organisée pour protester contre « l'autoritarisme » de M'Bow ce qui est historiquement faux¹⁶ ; ailleurs elle l'accuse cette fois de misogynie puisqu'elle assure que ce dernier n'aurait pas nommé une certaine Olga Rodel « parce qu'elle était une femme »¹⁷. Pour ces deux accusations, Maurel ne s'appuie que sur un seul témoignage...

Un manque de rigueur méthodologique

Au-delà du caractère diffamatoire de certains de ces énoncés, qui fait écho ni plus ni moins à la propagande interne « anti-M'Bow » d'une partie du Secrétariat de l'UNESCO¹⁸, on notera surtout le manque de rigueur méthodologique sur lesquels ils reposent. Que ce soit pour affirmer que « M'Bow, durant ses deux mandats, érige le népotisme en règle »¹⁹, ou pour souligner « le caractère despotique »²⁰ de celui-ci, Maurel se base uniquement sur des « interviews » comme elle les désigne elle-même²¹, menées avec « les » anciens fonctionnaires²². Outre le fait qu'elle englobe arbitrairement « tous » les anciens fonctionnaires dans une même entité comme si ces derniers constituaient un groupe homogène, ce qui est bien sûr loin d'être le cas, on ne sait pas de qui il s'agit : qui lui a dit cela, dans quel contexte, d'où parle la personne, etc. On peut donc légitimement se demander s'il y a vraiment eu critique des sources, ce qui constitue l'essence même de la méthode historique. Contrairement à ce qu'écrit Maurel dans son livre, ce n'est pas « la consultation de sources de première main [qui est] essentielle pour mener un travail objectif d'historien »²³, mais bien la *critique* de ces sources primaires. Or Maurel ne discute pas et vérifie encore moins les informations que ces anciens lui donnent, d'où les erreurs

¹⁵ *Ibid.*, p. 484.

¹⁶ Voir notre article « « Dans l'adversité, un soutien sans réserve à l'UNESCO » ? Le comportement des fonctionnaires lors du retrait des Etats-Unis de l'organisation (1983-84) », *Cultures & Conflits*, No 78, été 2011, pp. 119-142.

¹⁷ Thèse, p. 479.

¹⁸ Voir notre thèse de doctorat.

¹⁹ Thèse, p. 479 ; livre, p. 212.

²⁰ *Ibid.*, p. 473.

²¹ Le terme d'« interview » semble en effet plus convenir que celui d'« entretien ». A aucun moment dans son ouvrage ni même dans sa thèse, Maurel ne détaille la méthodologie utilisée. Elle donne seulement, dans les annexes de sa thèse, la liste des noms des personnes interviewées avec la date et le mode d'interview (direct – 24 –, « par téléphone » – 5 – ou par « réponse écrite à un questionnaire » – 3 –) ; on ne sait rien de plus de ces « interviews ».

²² On indiquera que certains d'entre eux, après lecture de l'ouvrage de Maurel, affirment avoir été cités abusivement.

²³ Livre, p. 13.

manifestes qu'elle contribue à propager et auxquelles surtout, ce qui est tout à fait condamnable, elle donne un statut de scientificité.

Mais il y a peut-être plus grave que ce manque de rigueur méthodologique dans le travail de Maurel. Il semblerait en effet que celle-ci n'ait pas « compris » une des principales sources qu'elle mobilise, à savoir les mémoires d'un ancien fonctionnaire de l'UNESCO, Michel Prévost, en poste de 1949 à 1983 et qui a laissé son manuscrit non publié aux archives de l'organisation juste avant de mourir, en 1996. A de très nombreuses reprises, Maurel cite Prévost, faisant siens les propos de ce dernier. Le problème est qu'à aucun moment elle ne prend en considération la position bien particulière de Prévost au sein du Secrétariat de l'UNESCO. Par exemple sa seule référence pour affirmer qu'« au début des années 1960, les revendications persévérantes de l'association du personnel aboutissent à donner plus de sécurité et de stabilité au statut du personnel »²⁴ (ce qui est d'ailleurs un énoncé plus que discutable si ce n'est complètement faux), est Michel Prévost, qui est à cette période (mais Maurel ne précise pas cette information) le président de l'association du personnel, ce qui n'est pas la meilleure position pour pouvoir parler *objectivement* (pour reprendre un terme que semble affectionner Maurel) des résultats obtenus par cette association.

Erreurs, contre-sens, inventions

Plus grave encore est sûrement le véritable contre-sens qu'elle commet à propos des différentes catégories de fonctionnaires internationaux. Elle écrit en effet qu'« au fil des années, l'écart se creuse entre le personnel bénéficiant de contrats de longue durée et le personnel sous contrat de courte durée. [...] Selon Michel Prévost, ce double statut du personnel, avec deux modes de recrutement et de rémunération différents, « a réduit à néant toute tentative d'établissement d'un système de carrière cohérent », et a entraîné le « mécontentement du petit personnel ». Il observe que cette « fracture » entre deux catégories de personnel « a largement contribué à éroder l'esprit d'équipe qui prévalait aux débuts de l'Unesco »²⁵. Le problème est que Prévost, dans l'extrait qu'elle mobilise, ne parle pas du tout du « personnel bénéficiant de contrats de longue durée et [du] personnel sous contrat de courte durée » (ce qui renvoie à la distinction entre

²⁴ Thèse, p. 407.

²⁵ Thèse, pp. 406-407 ; livre, p. 187.

personnel temporaire et personnel permanent), mais des professionnels et des services généraux²⁶, catégories qu'elle ne semble pas connaître, ce qui illustre une certaine incompréhension de ce milieu ; incompréhension qui va bien sûr se retrouver à d'autres moments de son travail.

Cette ignorance de la structuration du groupe des fonctionnaires internationaux entre professionnels et services généraux, l'empêche en effet de rendre compte avec véracité de différents événements de l'histoire de l'UNESCO, comme la première grève du personnel en 1960 relatée par Prévost. Elle écrit en effet qu'« en juillet 1962 (sic), le personnel organise une assemblée extraordinaire pour revendiquer de meilleures conditions de travail pour les contractuels »²⁷, ce qui en plus d'être faux, n'a aucun sens²⁸. De qui parle-t-elle ? Qui sont ces « contractuels » ? Maurel ne définit à aucun moment ce terme, et pour cause puisque celui-ci est absent aussi bien de la littérature indigène que scientifique relative aux fonctionnaires internationaux²⁹. De même, à la même page toujours, Maurel cette fois « invente » ni plus ni moins sa version des faits, bien qu'elle cite à nouveau Prévost. Elle écrit qu'« en novembre 1964, l'association du personnel revendique à nouveau une plus grande sécurité de l'emploi pour les contractuels. Maheu, inflexible, réagit par des « remontrances sévères ». L'assemblée du personnel vote alors une nouvelle grève. Cette fois-ci, devant la menace de grève, Maheu cède et accepte d'ouvrir le débat sur l'échelle des traitements et sur le système de postes. »³⁰ Encore une fois, tout ce qu'affirme Maurel dans ce passage est faux, de la date (il s'agit de 1962 et non pas 1964) à cette revendication imaginaire (l'objet de la grève est à nouveau la défense des « salaires locaux »), en passant par la réaction supposée de Maheu (dont les « remontrances sévères » s'adressaient en fait aux numéros deux et trois de l'UNESCO³¹, et non au personnel de l'UNESCO) ainsi que sa responsabilité « d'ouvrir le débat » (cette

²⁶ Voir notre article « Les stratégies d'influence des Etats membres sur le processus de recrutement des organisations internationales : l'exemple de la France. », *Études internationales*, volume XXXVIII, No 4, décembre 2007, pp. 547-557.

²⁷ Livre, p. 213.

²⁸ Cette première grève, comme la plupart des actions entreprises par l'association du personnel de l'UNESCO, a pour objet la défense des « salaires locaux », c'est-à-dire du personnel des services généraux.

²⁹ Les fonctionnaires internationaux sont tous des « contractuels » au sens strict puisqu'il n'existe pas de « statut » de la fonction publique internationale. Voir notre article « La gestion des ressources humaines dans la fonction publique internationale. L'impact des réformes en cours à l'UNESCO sur le principe d'indépendance », in Stéphane GUERARD et Philippe PAILLOT (dir.), *La GRH en questions : une perspective internationale*, L'Harmattan, Paris, 2007, pp. 187-204.

³⁰ Livre, p. 213.

³¹ Respectivement, l'ADG (Assistant Director-General) et le chef de cabinet de Maheu.

décision revenait et revient toujours au *Conseil exécutif* de l'UNESCO, c'est-à-dire les représentants des États membres, et non au Directeur général).

Le problème est que ce genre d'aberrations n'est pas chose rare dans l'ouvrage de Maurel. Pour illustrer cet « esprit de sinécure » qui règnerait selon elle au sein des fonctionnaires de l'UNESCO, elle donne entre autres l'exemple de Jean d'Ormesson³² ; sauf que celui-ci n'a jamais été fonctionnaire de l'UNESCO... Dans sa conclusion, elle affirme que la Banque mondiale ne fait pas partie du système des Nations Unies³³, ce qui est faux bien sûr. Ailleurs, elle parle d'« un supermarché duty-free » et d'une « école internationale pour les enfants du personnel »³⁴ qui n'existent pas... A propos de René Maheu, le « fameux » Directeur général français qui a dirigé l'organisation de 1962 à 1974, qu'elle qualifie de « De Gaulle de l'Unesco »³⁵, outre le fait qu'elle affirme que celui-ci « est couramment désigné par le terme de « Père » »³⁶ ce dont nous n'avons trouvé aucune trace dans les archives, elle argue de la présence à l'UNESCO durant les années Maheu, « d'hommes et de femmes réputés pour leurs convictions humanistes, comme Martin Ennals, futur fondateur d'Amnesty International, qui travaille alors au secrétariat de l'Unesco »³⁷, pour étayer son affirmation selon laquelle le « règne » de Maheu correspond « incontestablement » à « l'âge d'or de l'UNESCO ». D'une part, Martin Ennals ne faisait plus partie de l'UNESCO depuis plusieurs années quand Maheu a été élu Directeur général, et d'autre part, on notera qu'en affirmant que « l'âge d'or de l'UNESCO » correspond à l'époque où Maheu dirigeait l'organisation, elle ne fait encore une fois que reprendre à son compte la version de l'histoire véhiculée par une partie des anciens fonctionnaires.

Reprise de la propagande interne

Aussi incroyable cela soit-il, Maurel ne mentionne en effet nulle part l'arbitraire du Directeur général français, arbitraire qui a pourtant fait l'objet de nombreux

³² Livre, p. 212.

³³ *Ibid.*, p. 297. Ce qu'elle répètera d'ailleurs lors d'une interview donnée dans l'émission « une semaine en Afrique » sur la radio RFI le 18 décembre 2010.

³⁴ *Ibid.*, p. 208.

³⁵ *Ibid.*, p. 157.

³⁶ *Ibid.*, p. 209.

³⁷ *Ibid.*, p. 76.

commentaires³⁸ de la part aussi bien de juristes et d'observateurs extérieurs que de son propre personnel. Pour la minorité de cas qui ont pu remonter et ont donc fait l'objet d'une condamnation très claire du Tribunal administratif de l'OIT qui a compétence pour l'UNESCO, comme l'Affaire Herman³⁹ ou l'Affaire Ballo⁴⁰ pour ne citer que les plus célèbres et dont Maurel ne semble pas avoir connaissance, combien de cas d'injustice étouffés, comme la « non-affaire » Jean Chevalier⁴¹ ou l'histoire d'Yvonne Tabbush rapportée par Prévost dans ses mémoires ? Richard Hoggart, qui a été haut fonctionnaire de l'UNESCO de 1970 à 1975, dresse un portrait peu flatteur de Maheu⁴², mais Maurel ne mobilise à aucun moment son ouvrage pourtant très pertinent pour comprendre l'UNESCO des années qu'elle étudie. L'ouvrage que Hoggart a consacré à l'UNESCO n'est même pas mentionné dans sa bibliographie⁴³... Et c'est donc sans surprise qu'elle passe à côté de ce mouvement de révolte interne, causé justement par l'arbitraire et l'autoritarisme de Maheu, qu'est la Table ronde du Secrétariat de l'UNESCO, qui a eu lieu en 1970. Elle traite en effet cet événement majeur et unique dans l'histoire du système des Nations Unies, seulement au travers d'articles de journaux de l'époque et non en se basant sur les documents d'archives qui sont maintenant disponibles (et qui l'étaient déjà du temps où elle a écrit sa thèse) ; ce qui fait que, encore une fois, ce passage⁴⁴ relatif à la Table ronde comprend un certain nombre d'erreurs et d'inexactitudes.

La présence de celles-ci en si grande nombre ainsi que le manque de rigueur méthodologique (absence de critique systématique des sources) mentionné ci-dessus, amènent tout naturellement à douter de l'ensemble du travail de Maurel qui pourtant se distingue des autres « histoires de l'UNESCO » par la consultation d'archives

³⁸ David RUIZÉ, « Le non-renouvellement des contrats à durée déterminée et l'ingérence des États. A propos de l'Affaire Ballo », *Annuaire française de droit international*, année 1972, volume 18, numéro 18, pp. 378-391. Blaise KNAPP, « Jurisprudence du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du travail », *Annuaire française de droit international*, année 1982, volume 28, numéro 28, pp. 584-600. Yves BEIGBEDER, *Threats to the international civil service*, Pinter Publishers, London and New York, 1988.

³⁹ TAOIT, jugement 133 rendu le 17 mars 1969.

⁴⁰ TAOIT jugement 191 rendu le 15 mai 1972.

⁴¹ Voir notre thèse de doctorat.

⁴² Richard HOGGART, *An idea and its servants: Unesco from within*, London, Chatto and Windus, 1978, p. 148 sq.

⁴³ On relèvera un autre oubli de taille : celui de l'ouvrage majeur sur l'UNESCO des années cinquante, de Julian BEHRSTOCK, *The Eighth Case, Troubled Times at the United Nations*, University Press of America, 1987, qui était déjà absent dans la bibliographie de sa thèse.

⁴⁴ Livre, p. 201 sq.

diplomatiques de cinq pays⁴⁵. Mais force est de constater que cette approche inédite et très pertinente perd de sa valeur lorsque l'on se rappelle le traitement qu'a effectué Maurel de sa principale source primaire française (les mémoires de Michel Prévost). Par ailleurs, bien des énoncés présents dans son ouvrage mériteraient une discussion approfondie qui ne peut être tenue ici, que ce soit à propos de ce qu'elle écrit sur le rôle de l'UNESCO dans le processus de décolonisation⁴⁶ ou la « situation de subordination par rapport aux États membres et à l'ONU » dans laquelle se trouverait l'UNESCO et que Maurel condamne tout au long de son ouvrage, ou bien sa « constante réticence à prendre clairement position sur des enjeux politiques » qui serait selon Maurel une des causes de son « échec », ou encore le fait qu'« un des grands défis que devra relever l'Unesco dans l'avenir est de réussir à se démarquer de l'influence des acteurs privés [ce qui] s'annonce difficile car on observe aujourd'hui une interpénétration très forte, au moyen de réseaux solidement établis, entre ces milieux et celui de l'Unesco. »⁴⁷ Même son Directeur de thèse, Pascal Ory, semble partager l'avis opposé sur ce dernier point. Dans la préface du livre de son ancienne doctorante, il considère en effet que « sans doute la vraie difficulté de l'Unesco est-elle, justement, d'être encore aujourd'hui trop une organisation d'états, pas assez une organisation de la « société civile ». »⁴⁸

⁴⁵ Dans son ouvrage, Maurel n'explique pas le choix de ces cinq pays (France, États-Unis, Royaume-Uni, Italie, RFA) en ce qui concerne les archives diplomatiques. Mais dans sa thèse, elle justifie ce choix « par le fait qu'ils comptent parmi les plus influents à l'Unesco pendant toute la période. » (p. 18) Cependant, si l'on peut accepter cette assertion sans trop discuter pour les trois premiers, le choix de l'Italie et de la RFA surtout, pose problème. En étant indulgent, on peut comprendre pour l'Italie, du fait qu'un italien ait été à la direction de l'UNESCO deux années à peine... Mais pour la RFA, qu'est-ce qui peut justifier un tel choix ? Alors que l'Inde, par exemple, compte deux présidents de la Conférence générale et trois du Conseil exécutif, la RFA est durant la période étudiée par Maurel, totalement absente des organes directeurs de l'UNESCO. Il faut attendre en effet 2003, pour qu'un Allemand devienne président du Conseil exécutif de l'UNESCO, et jusqu'à aujourd'hui, aucun n'a été président de la Conférence générale. Et il en va de même au sein du Secrétariat où les Allemands n'ont jamais occupé de poste important durant la période concernée. Le seul fonctionnaire international « allemand » qui est resté dans la mémoire collective de l'institution, est un allemand de l'est, Percy Stulz, qui est devenu tristement célèbre suite à son arrestation et sa détention par son état d'origine (la RDA) aux débuts des années quatre-vingt. La raison de ce choix pour le moins étonnant de la RFA n'est-elle pas tout simplement liée au fait que Maurel est germanophone ?

⁴⁶ A ce propos, Maurel écrit que « loin de jouer un rôle moteur dans le mouvement des décolonisations, l'Unesco s'est contentée d'entériner ces évolutions, et ce souvent avec un temps de retard. [...] L'engagement de l'Unesco en faveur de la décolonisation reste donc très limité en pratique. [...] Au bout du compte, le rôle de l'Unesco dans l'évolution des mentalités sur la question des colonies apparaît limité ; l'organisation paraît même au contraire avoir exercé une certaine force de résistance à l'évolution en cours. » Livre, pp. 234-235. Dans l'interview précitée donnée sur RFI le 18 décembre 2010, elle va même jusqu'à dire que « l'UNESCO n'a jamais rien fait pour la décolonisation »...

⁴⁷ Livre, p. 299.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 10.

En définitive, on peut dire que *L'histoire de l'UNESCO. Les trente premières années*, que nous propose Chloé Maurel est donc essentiellement descriptive ainsi que le laisse deviner le titre de l'ouvrage qui était déjà le titre de sa thèse. Mais surtout, les nombreuses erreurs que comportent cet ouvrage, les accusations gratuites à l'encontre du personnel de l'UNESCO et de Amadou Mahtar M'Bow en particulier, la déformation historique de certains évènements et de certains personnages, mais aussi la faiblesse théorique (problématique improbable) ainsi que le manque de rigueur méthodologique (absence de critique systématique des sources), tous ces différents éléments concourent à remettre en cause dans une certaine mesure la valeur scientifique de ce travail et questionnent par conséquent l'utilisation qui peut en être fait.⁴⁹

⁴⁹ On soulignera pour information les innombrables coquilles qui parsèment littéralement l'ouvrage et qui peuvent aller jusqu'à l'oubli d'un mot ou l'inverse, le doublement successif d'un mot, voire d'une phrase entière, et qui fait douter qu'il y ait eu une relecture sérieuse du manuscrit avant publication, ce qui, au passage, est significatif du manque de travail éditorial de la part de L'Harmattan.